

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Communauté d'agglomération du Boulonnais
1, boulevard du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer

Paris, le 02 octobre 2018

À l'attention de Monsieur Bernard COUTON

*Objet : Elaboration du règlement local de publicité intercommunal
Phase d'enquête publique*

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais suscite de très vives inquiétudes de la part des sociétés adhérentes de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE), syndicat professionnel regroupant les principales entreprises de ce secteur d'activité.

En effet, tel que présenté en enquête publique, le projet de RLPi de la Communauté d'agglomération du Boulonnais se caractérise par un affaiblissement caractérisé du média affichage et de l'activité économique qu'il génère puisque 100 % des dispositifs publicitaires existants seront non conformes.

Ce projet ne permet pas de concilier de façon satisfaisante les objectifs de protection du cadre de vie des communes de la Communauté d'agglomération et le dynamisme économique et commercial des acteurs économiques locaux.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous soumettre des propositions d'aménagements réglementaires permettant d'améliorer les équilibres du projet de texte.

À cet effet, un dossier complet de présentation est joint au présent courrier et illustre l'ensemble des arguments développés.

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte nos remarques, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.


Stéphane DOTTELOUDE
Président de l'UPE



STOP AUX DÉCHETS SAUVAGES